

Dépêche AEF : LPPR : comment la bonne nouvelle de milliards supplémentaires pour la recherche est devenue l'objet de contestations ?

16-20 minutes

Comment en est-on arrivé là ? Alors qu'une loi de programmation de la recherche, porteuse d'une manne certaine, chiffrée en milliards d'euros pour l'ESR, est a priori une bonne nouvelle, une partie de la communauté des chercheurs semble aujourd'hui vent debout contre ce sigle, quand une autre partie semble résignée ou indifférente. Certains syndicats vont jusqu'à demander un abandon du projet, sachant que son contenu précis n'est à ce jour pas connu. Globalement, les dirigeants de l'ESR ne manifestent pas un enthousiasme débordant, et parfois craignent d'être déçus. Pour comprendre la séquence politique actuelle, il est utile de revenir sur la genèse du processus.



Des enseignants-chercheurs en droit et science politique ont mené une action intitulée "droits dans le mur", hier 6 février 2020, devant le MESRI. Ils sont venus déposer des centaines de livres de droit et ont diffusé une vidéo sur Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=8akUZp2OoaU> Droits réservés - DR

Tout commence il y a tout juste un an. Le 1er février 2019, le Premier ministre Édouard Philippe annonce "la mise en chantier d'une loi de programmation pluriannuelle pour la recherche" ([lire sur AEF info](#)). Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, précise que cette loi sera construite "dans le dialogue et de manière ouverte", et lance trois groupes de travail ainsi qu'un appel à contributions sur un site

internet dédié. Les rapports préparatoires à la LPPR sur [le financement](#), [l'attractivité des carrières](#) et [la recherche partenariale](#) sont rendus publics le 23 septembre 2019, les rapporteurs ayant "procédé à 300 auditions et recueilli 1 000 contributions". Mais à l'époque, même si le Premier ministre, en recevant les rapports, commence à dire que "la loi de programmation de la recherche et la réforme des retraites vont ensemble", cela passe relativement inaperçu : les réactions sont rares, la presse grand public ne s'empare pas vraiment du sujet et le sigle LPPR n'agite guère les réseaux sociaux.

la tribune d'Antoine Petit puis la réforme des retraites

Il faut attendre une tribune du PDG du [CNRS](#), Antoine Petit, dans [Les Échos](#) du 26 novembre 2019, pour voir la communauté commencer à s'agiter. Il y appelait de ses vœux "une loi ambitieuse, inégalitaire – oui, inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne". C'est cette déclaration qui semble avoir fait du sigle LPPR un objet désormais identifié dans le milieu scientifique. Avec cette phrase – Frédérique Vidal tentera de la mettre sur le compte de "l'humour" d'Antoine Petit ([lire sur AEF info](#)) –, le patron du CNRS escamote presque la prise de parole d'Emmanuel Macron aux 80 ans du CNRS où le président de la République trace les premières orientations du projet de loi et affirme l'objectif d'atteindre 3 % du [PIB](#) consacrés à la [R&D](#). Une ambition qui crée des attentes fortes mais qui est, à l'époque, globalement saluée par les organisations syndicales, même réputées contestataires ([lire sur AEF info](#)). "Cette sortie d'Antoine Petit a jeté un froid dans la communauté. J'ai senti une vraie bascule au sein même de mes équipes", témoigne Franck Loureiro, secrétaire général adjoint du [Sgen-CFDT](#).



MaxPPP

Après la polémique sur le darwinisme dans la recherche, qui a alimenté plusieurs tribunes dans la presse et suscité l'indignation de bon nombre de sociétés savantes, c'est un autre sujet qui

occupe progressivement le devant de la scène : celui de la réforme des retraites. Alors que la ministre Frédérique Vidal pensait pouvoir être "en avance de phase" ([lire sur AEF info](#)), cette réforme, qui nécessite de revaloriser les rémunérations des personnels enseignants et chercheurs pour maintenir leur niveau de pension, va de fait mettre un coup de frein à l'avancée de la LPPR. Les deux sujets sont en effet fusionnés, ce qui déçoit les syndicats même "réformistes" et suscite la défiance des autres.

Les annonces sur la revalorisation ne correspondent pas aux attentes

Les premières annonces de Frédérique Vidal faites mi-janvier, avec 118 M€ de revalorisation dès 2021 (sur un budget indemnitaire aujourd'hui de 220 M€) et la fin du recrutement des jeunes chercheurs à moins de 2 Smic, auraient pu faire retomber la pression. Mais ce ne fut pas le cas. "Ce n'est pas ça qu'attendent les collègues : ils veulent avant tout une amélioration de leurs conditions de travail, c'est-à-dire du temps et des moyens récurrents !", explique Franck Loureiro. De leur côté, Patrick Monfort, secrétaire général du SNCS-FSU et Josiane Tack, secrétaire générale du SNTRS-CGT, restent sceptiques, n'ayant aucune assurance que ce début de revalorisation – "de la communication", pour Josiane Tack – s'étendra bien l'ensemble des personnels.

Il faut dire aussi qu'en termes de communication, la séquence a été compliquée : les vœux de la ministre au Musée de l'Homme ont été perturbés par des prises de parole imprévues, donnant l'image d'un dialogue impossible. Pendant ce temps-là, un jeune manifestant était victime de violence policière devant le musée, l'image de sa tête ensanglantée devenant virale sur Twitter.

Et dernier couac en date : l'avis du Conseil d'État jugeant non constitutionnel le fait qu'un article du projet de loi "retraites" renvoie à la LPPR la revalorisation des rémunérations des personnels enseignants et chercheurs fonctionnaires. Il s'agissait pourtant d'un vrai choix politique du gouvernement de maintenir cet article malgré l'avis du Conseil d'État, afin d'afficher son engagement de revalorisation des carrières de l'ESR ([lire sur AEF info](#)). Mais l'argument s'est retourné contre lui et c'est un procès en amateurisme qui s'est instauré sur les réseaux sociaux et dans l'argumentaire des syndicats contestataires.

Comment expliquer l'image négative véhiculée par la LPPR ?

Le constat est qu'aujourd'hui, l'image de la LPPR est loin d'être positive. Comment l'expliquer ? Certains pointent un certain marasme de la profession qui, pour une partie, croule sous la

multiplication des tâches et se sent déconsidérée. "C'est ce qui explique sans doute le fait que les pré-rapports LPPR soient passés relativement inaperçus", note Sylvie Bauer, présidente de la CP-CNU.

D'autres soulignent une défiance certaine du milieu après 15 ans de réformes incessantes. Comme l'écrivent Olivier Beaud et Claudio Galderisi (QSF) dans une [tribune](#) au *Monde* le 4 février 2020, "l'importance excessive accordée à la restructuration, à la multiplication des tâches chronophages et des contrôles tatillons, l'absence d'une collégialité forte, l'émergence d'une sorte d'oligarchie universitaire et le manque de concertation, ont fini par susciter une défiance généralisée à l'égard de toute tentative de remédier aux maux de l'université. Les réformes successives ont été perçues comme de nouvelles spoliations du peu de liberté qui restait aux enseignants-chercheurs."

Des attentes déçues sur le financement récurrent et l'emploi pérenne

Pour Franck Loureiro, l'explication tient au fait que "la communauté attend deux choses : du financement récurrent et de l'emploi pérenne". "Or depuis quelques semaines, nous avons bien compris que nous n'aurons ni l'un ni l'autre. Depuis janvier, l'accent est mis sur les *tenure-tracks* qui ne sont pas du tout dans la culture française et qui sont vues comme une forme de nouvelle concurrence pour l'accès aux postes de professeurs déjà rares. C'est vécu comme une trahison par les collègues qui ont l'impression d'avoir été pris pour des imbéciles. C'est comme si l'argent était individuel, et non collectif."

Pour ce qui est du financement récurrent, le MESRI compte l'augmenter via la hausse du préciput sur les projets ANR. "Mais c'est un mécanisme très complexe et tout à fait illisible pour les collègues qui sont aujourd'hui dans un rejet catégorique de l'ANR !", rétorque Franck Loureiro, dubitatif sur la stratégie politique du MESRI. Passer par l'ANR fait aussi tousser le SNTRS et le SNCS, pour qui ce sont avant tout les moyens récurrents directement accordés aux laboratoires – moyens financiers et humains – qui permettent à la recherche de fonctionner correctement.



Frédérique Vidal intervient devant les nouveaux directeurs d'unité de recherche, le 4 février 2020.

| *Libre de droits*

L'absence d'informations tangibles sur le contenu de la lppr

Il faut ajouter à cela l'absence d'informations tangibles sur le contenu du projet de loi – attendu initialement pour février et repoussé vraisemblablement à après les élections municipales – et un discours politique qui semble inaudible. Ce qui laisse la place à tous les fantasmes. La ministre s'est ainsi à plusieurs reprises étonnée de la circulation de "rumeurs infondées", par exemple sur la disparition du corps des maîtres de conférences ou sur la révision du statut des enseignants-chercheurs pour mettre fin aux 192 heures d'obligation de service.

Mais comme le fait remarquer Sylvie Bauer, présidente de la CP-CNU, tout cela ne part pas de rien : l'hypothèse de la fusion des corps MCF/PR figure en effet dans le rapport préparatoire sur les RH et c'est l'une des propositions de longue date du Sgen-CFDT. Quant à la révision des 192 heures, c'est une proposition formulée depuis plusieurs années par la CPU. "Je ne parlerai donc pas de pur fantasme", dit-elle ([lire sur AEF info](#)). La ministre rappelle quant à elle que "ce ne sont que des rapports" : "Je l'ai toujours dit, à la fin, c'est le gouvernement qui choisira de retenir ou non telle ou telle proposition", a-t-elle tenté de rassurer dernièrement devant les directeurs d'unités ([lire sur AEF info](#)).

Le meilleur moyen de faire taire les rumeurs ne serait-il pas de communiquer sur le contenu de la loi ? C'est ce que demandent aujourd'hui le Snesup et le SNCS (FSU), très inquiets des premiers projets qui circulent. AEF info a en effet pu consulter le sommaire de la "version courte" du projet de loi qui a circulé début janvier. 17 articles organisés en 6 parties :

1. Orientations stratégiques de la recherche et programmation financière (approbation du rapport annexé ; programmation budgétaire 2021-2027 ; financement ANR ; trajectoire de l'emploi

scientifique)

2. Attirer et retenir les meilleurs scientifiques (chaires de professeur junior ; fixer un cadre juridique spécifique pour le contrat doctoral ; CDI de mission scientifique ; mesures de simplification en matière de cumul d'activité)
3. Mieux piloter la recherche et encourager la performance (rénovation de la contractualisation et évaluation ; unités de recherche ; ANR)
4. Diffuser la recherche dans l'économie et la société (élargissement des mobilités par les dispositifs de cumul d'activités à temps partiel ; protection du secret des sources ; droit de courte citation des images)
5. Mesures de simplification et autres mesures (prolongation de l'expérimentation bac pro BTS ; ratification de l'ordonnance sur les établissements expérimentateurs ; habilitations à légiférer par ordonnance ; entrée en vigueur)
6. Rapport annexé

Un "sommaire" de 17 articles qui suscite la colère

Un pré-projet qui a suscité la colère des syndicats et de la CPU, notamment en raison de l'article 16 qui listait quatre sujets renvoyés à des ordonnances : "enseignement privé", "simplification de l'organisation et du fonctionnement interne des EPCSCP", "simplification de l'organisation et du fonctionnement des fondations de coopération scientifique, de l'Institut de France et des académies qu'il regroupe", "simplification du contentieux relatif au recrutement des enseignants-chercheurs et des chercheurs".

Résultat, le ministère a été contraint de revoir sa copie.

Alors qu'attend le MESRI pour communiquer ? "Vous imaginez bien que quand on a plusieurs milliards d'euros à annoncer, on laisse la primeur au président de la République ou au Premier ministre !", répond l'entourage de la ministre. Or ces derniers attendent sans doute une séquence politique plus positive, et notamment la fin du mouvement contre les retraites. Peut-être souhaitent-ils annoncer des "bonnes nouvelles" après les municipales ? La crainte serait en effet que l'annonce de plusieurs milliards d'euros pour la recherche, sujet qui n'est déjà, en soi, pas très grand public, passe inaperçue... Toujours est-il que le discours du président de la République, programmé dans un premier temps fin janvier, a été repoussé au printemps. La ministre a simplement assuré à plusieurs reprises que le projet de loi serait rendu public "début avril" ([lire sur AEF info](#)).

Des arbitrages budgétaires encore en discussion

Une autre raison de ce silence tient sans doute au fait que les arbitrages budgétaires ne sont pas rendus. Selon les informations recueillies par AEF info, les sommes évoquées actuellement tournent autour de 1 à 1,2 Md€ de plus par an, sur 7 ans (soit, en cumulé, 28 à 33,6 Md€ (1)). La ministre essaierait d'obtenir 1,3 Md€ par an (soit 36,4 Md€) alors que Bercy militerait pour descendre à 800 ou 900 M€ par an (soit 22,4 à 25,2 Md€). L'ESR souffrirait en effet d'une mauvaise image dans les cabinets de Matignon et de Bercy, le "saupoudrage des crédits du plan réussite en licence ayant laissé des traces", selon un observateur.

Toujours est-il que ces chiffres restent en deçà des attentes de la communauté. Par exemple, la CPU et le Sgen-CFDT réclament 1,5 Md€ par an, soit 42 Md€ sur 7 ans. Le SNTRS veut une accélération rapide de l'augmentation des moyens : 10 Md€ de plus en 4 ans, avec en plus un plan pluriannuel de création d'emplois de titulaires (plus de 600 M€) et 3 Md€ sur 4 ans également pour les revalorisations salariales. Le SNCS aussi demande une programmation rapide (plus 6 Md€ d'ici à 2022) faute de quoi la recherche publique française va "décrocher pour longtemps", prédit-il.



Réunion de la coordination nationale des facs et labos en lutte, le 1er et 2 février 2020 à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

| Snesup-FSU

des élections universitaires à risque

Tout l'enjeu est de savoir si, en attendant, il existe un vrai risque que la fronde grandisse dans le milieu ESR, réputé plutôt individualiste. Sur ce point, les observateurs sont divisés. Tous constatent que les AG mobilisent peu et que les étudiants sont pour l'instant complètement en dehors. Plusieurs présidents d'université interrogés par AEF info font toutefois remarquer que cela risque de devenir sérieux avec le début du 2e semestre. "Jusqu'à présent, il y avait les révisions puis les examens. Les universités étaient donc vides. Mais avec la reprise des cours, je me demande comment

cela va tourner", s'inquiète par exemple une présidente.

D'autres soulignent la conjonction des réformes avec les élections universitaires, dont un certain nombre ont lieu durant ce premier semestre 2020 et préfèrent rester prudents. "On risque d'assister à un renouvellement de présidents plus important que prévu", pointe un membre de la CPU. Plusieurs CA d'universités ont commencé à adopter des motions : Strasbourg, Rennes-II, Poitiers, Paris-III, l'[UPJV](#). Les présidents de Toulouse-II et Paris-III ont fait savoir que leurs établissements participeront à la journée morte du 5 mars, décidée par la "coordination nationale des facs et labos en lutte" qui s'est tenue pour la première fois les 1er et 2 février à Saint-Denis, réunissant, selon ses organisateurs, près de 750 personnes.

"Notre seul pouvoir de nuisance, c'est de ne pas faire tourner Parcoursup", note de son côté Jean-Pascal Simon, secrétaire général de Sup'Recherche-[Unsa](#). "Mais les collègues sont divisés sur l'idée de prendre en otage les étudiants." Franck Loureiro estime, lui aussi, que "la radicalisation de certaines démarches comme les blocages empêchent certains de rentrer dans le mouvement". Mais il pointe tout de même "la grande désespérance" et le "grand mal-être" qu'il rencontre sur le terrain.

Dans la recherche, aux motions classiques de protestation votées dans diverses instances, dont le CoNRS (Comité national de la recherche scientifique), s'ajoutent de façon inédite un mouvement de grève de revues scientifiques, tout particulièrement en SHS, ainsi que des actions "commando" comme le dépôt d'une candidature "collective" par plus de 1 300 chercheurs et enseignants-chercheurs à la présidence du [HCERES](#).

Une tribune de la ministre

La balle est désormais dans le camp du gouvernement : arrivera-t-il à faire de cette LPPR une vraie bonne nouvelle pour la communauté de l'ESR ? Dans une [tribune](#) publiée dans *Le Monde* ce lundi 10 février 2020, Frédérique Vidal en appelle à "un débat à la hauteur des enjeux" et tente de contrer les "fausses nouvelles". "Cette loi, c'est également le moment d'évoquer ensemble toutes les questions qui travaillent la communauté scientifique. Je pense à la question de l'emploi, bien sûr, mais aussi aux moyens dont disposent les équipes de recherche ou à l'indispensable effort de simplification administrative de la vie quotidienne des laboratoires. Je pense également à la nécessaire reconnaissance de la diversité des missions exercées par les enseignants-chercheurs, les chercheurs et l'ensemble des personnels de la recherche", déclare-t-elle. "Tous ces sujets sont au cœur de la loi à venir", assure-t-elle.